

## AIDE A LA MOBILITE BANCAIRE

---

### POUR QUI ?

CA Indosuez Wealth (France) propose gratuitement un service d'aide à la mobilité bancaire à toute personne physique n'agissant pas pour des besoins professionnels<sup>1</sup> ayant ouvert dans ses livres un nouveau compte et souhaitant y transférer les domiciliations de son compte de dépôt d'origine. Ce dispositif a été introduit par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et entrera en vigueur le 6 février 2017.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Une simple signature de mandat, accompagné du RIB de votre ancien compte, et vous donnez pouvoir à CA Indosuez Wealth (France) de contacter en votre nom votre ancienne banque pour récupérer les informations sur vos opérations récurrentes de virements et de prélèvements<sup>2</sup>, et de communiquer aux différents organismes vos nouvelles coordonnées bancaires ; par exemple votre employeur pour le versement de votre salaire, votre mutuelle et l'organisme de sécurité sociale dont vous relevez, pour le règlement de vos prestations, votre assureur pour le prélèvement de vos cotisations, votre centre d'imposition pour le règlement de vos impôts, votre bailleur, pour le règlement de votre loyer, etc.

- **1<sup>ère</sup> étape** : Communiquez votre ancien RIB à votre Banquier qui vous renseignera sur les critères d'éligibilité à ce service et sur ses conditions d'application. Vous devez ensuite signer le mandat de mobilité bancaire ;
- **2<sup>ème</sup> étape** : Dans un délai de deux jours ouvrés à compter de sa réception des documents mentionnés à la 1<sup>ère</sup> étape, CA Indosuez Wealth (France) contacte à votre place et en votre nom votre ancienne banque afin d'obtenir les informations sur vos opérations récurrentes de virements et de prélèvements au cours des treize derniers mois ainsi que sur les chèques non débités sur les chèquiers utilisés au cours des treize derniers mois.  
Votre Banque de départ transfère ces informations à CA Indosuez Wealth (France) dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de la réception de la demande de cette dernière ;
- **3<sup>ème</sup> étape** : Dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de la réception des informations susmentionnées, CA Indosuez Wealth (France) contacte à votre place et en votre nom les organismes « listés »<sup>2</sup> concernés par votre changement de domiciliation bancaire et adresse à ces derniers vos nouvelles coordonnées bancaires ;
- **4<sup>ème</sup> étape** : CA Indosuez Wealth (France) vous informe de la liste des opérations pour lesquelles le changement de domiciliation a été envoyé à vos créanciers et débiteurs ;
- **5<sup>ème</sup> étape** : Les organismes concernés par votre changement de domiciliation vous confirmeront la prise en compte de vos nouvelles coordonnées bancaire<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Sous réserve que cette personne remplisse les critères d'éligibilité et les conditions d'application réglementaires du service d'aide à la mobilité bancaire.

<sup>2</sup> Les informations sur les organismes qui doivent connaître vos nouvelles coordonnées sont obtenues par CA Indosuez Wealth (France) à partir de la liste qui lui est communiquée par votre Banque de départ et qui précise les opérations récurrentes effectuées sur votre compte les 13 derniers mois (les virements récurrents reçus, les prélèvements reçus valides, virements permanents et les chèques non-encore débités).

<sup>3</sup> Dès réception des informations nécessaires, CA Indosuez Wealth (France) communiquera les demandes de changement de domiciliation bancaire aux organismes concernés qui disposent de 10 jours ouvrés pour vous confirmer la prise en compte de vos nouvelles coordonnées.

## A QUEL MOMENT CLOTURER MON ANCIEN COMPTE ?

Nous vous recommandons de clôturer votre ancien compte dans un délai maximum de 6 mois après votre demande de mobilité bancaire. Attention à ne pas fermer votre ancien compte avant que toutes les opérations susceptibles de se présenter soient transférées sur votre nouveau compte. Pensez aux délais nécessaires aux organismes pour intégrer vos nouvelles coordonnées bancaires (durée variable selon les organismes). Pendant encore quelques semaines, des prélèvements peuvent parvenir sur votre ancien compte. Veuillez donc à y maintenir une provision suffisante.

## TOUTES MES OPERATIONS EN COURS SONT-ELLES PRISES EN COMPTE PAR CE SERVICE D'ASSISTANCE ?

Non. Seuls les prélèvements et virements récurrents que votre ancienne banque nous a communiqués sont concernés<sup>4</sup>. Il vous faut donc faire attention aux chèques en circulation sur votre ancien compte qui doivent pouvoir être honorés. Dans le cas contraire, vous risquez un rejet pour chèque sans provision et une interdiction bancaire, même si le compte est clos. Pensez également aux opérations de paiement - effectuées au moyen d'une carte bancaire à débit différé - non encore débitées de votre compte.

## COMBIEN DE TEMPS FAUT-IL A MON ANCIENNE BANQUE POUR FERMER MON COMPTE ?

Votre ancienne banque clôture votre ancien compte et transfère le solde sur votre nouveau compte à la date que vous souhaitez.

## MEDIATION

Pour toute réclamation, le titulaire du compte a la possibilité d'écrire au Service Réclamation Clients (SRC) de la Banque (17, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris) qui s'efforcera de trouver une solution. Si le titulaire du compte n'est pas satisfait de la solution proposée par le SRC, il a la possibilité de saisir gratuitement par écrit le Médiateur de la FBF à l'adresse suivante : CS 151, 75422 PARIS CEDEX 09.

<sup>4</sup> Il s'agit de toute opération présentée au moins deux fois, par le même émetteur, au crédit de votre compte au cours des treize mois précédant la conclusion du mandat de mobilité bancaire. Par ailleurs, vos prélèvements par TIP SEPA ne sont pas pris en compte. Il vous appartient de vous rapprocher des organismes concernés et les informer de votre changement de domiciliation.

### CA Indosuez Wealth (France)

Siège social :  
17, rue du Docteur Lancereaux  
75382 Paris cedex 08 France  
Tél : +33 (0)1 40 75 62 62  
Fax : +33 (0)1 45 63 85 20

[www.ca-indosuez.com](http://www.ca-indosuez.com)

Société anonyme au capital  
de 82 949 490 euros  
RCS Paris 572 171 635

Etablissement de Crédit et Société  
de Courtage d'Assurances,  
immatriculée au Registre des  
intermédiaires en assurance sous  
le n° 07 004 759